

**MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Séraphine tenue au 2660, rue du centre communautaire de Sainte-Séraphine, le 7 mai 2024 à 20h00.

Sont présents:

Siège #1 - Justin Allard
Siège #2 - Alexandre Talbot
Siège #3 - Sylvain Plante
Siège #4 - Sarah Pelletier
Siège #5 - Nathalie Leblanc
Siège #6 - Charles Martin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, David Vincent. Mme Suzie Constant, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Pendant la séance monsieur le maire a félicité l'équipe d'Herb-Pe-Sem pour l'aménagement de cours et terrassement de la garderie, La Grange des Petits.

2024-05-046

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Justin Allard, appuyé par Sylvain Plante et résolu que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

ADOPTÉE

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 - Séance ordinaire du 2 avril 2024
- 4 - CORRESPONDANCE
 - 4.1 - Reconnaissance de l'apport des personnes handicapées dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées
- 5 - FINANCES
 - 5.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 30 avril 2024
- 6 - LÉGISLATION
 - 6.1 - Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ avec un même cocontractant et dépassant 25 000\$ (1er janvier au 31 décembre 2023)
 - 6.2 - Municipalité amie des aînés (MADA) - Formation du comité local MADA
 - 6.3 - Entente de service aux Personnes sinistrées
 - 6.4 - L'approbation du rapport financier 2023
 - 6.5 - Nouvelle norme comptable - concernant l'identification des immobilisations présentant une potentielle contamination
 - 6.6 - FRR-Volet 4- Soutien à la vitalisation - Jeux extérieur
 - 6.6.1 - Fonds à la Planification Stratégique (FPS) Volet 2 - Jeux extérieur
 - 6.7 - Copernic - soumission
- 7 - VOIRIE
 - 7.1 - Programme d'aide à la voirie local - Volet entretien réseau routier.
 - 7.2 - Soumission lignage de rue
- 8 - RAPPORT DES COMITÉS

8.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska

8.2 - Rapport des comités municipaux

9 - VARIA

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2024-05-047

3.1 - Séance ordinaire du 2 avril 2024

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Sarah Pelletier, appuyé par Charles Martin et résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 2 avril 2024 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4 - CORRESPONDANCE

2024-05-048

4.1 - Reconnaissance de l'apport des personnes handicapées dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées

CONSIDÉRANT l'importance pour le conseil municipal d'assurer aux personnes handicapées, un milieu de vie de qualité;

CONSIDÉRANT que les municipalités peuvent jouer un rôle important pour lutter contre les préjugés à l'égard des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que 21 % de la population de 15 ans et plus au Québec a une incapacité (ou plusieurs) selon l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022;

CONSIDÉRANT que la Semaine québécoise des personnes handicapées se déroulera du 1^{er} au 7 juin 2024;

Il est proposé par madame Sarah Pelletier;

QUE la municipalité de Sainte-Séraphine souligne l'apport des personnes handicapées à la vie sociale, économique et culturelle de la ville dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5 - FINANCES

2024-05-049

5.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 30 avril 2024

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans la cadre de la séance ordinaire du 7 mai 2024;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits prise en vertu du Règlement en matière de contrôle et suivi budgétaire portant le numéro 2012-18 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et greffière-trésorière ;

Il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Justin Allard et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signer ce 8^e jour du mois de mai 2024

{SIGNATURE}

Suzie Constant
Directrice générale, greffière-trésorière

6 - LÉGISLATION

2024-05-050

6.1 - Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ avec un même cocontractant et dépassant 25 000\$ (1er janvier au 31 décembre 2023)

Conformément à l'article 477.6 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), la directrice générale, greffière-trésorière, madame Suzie Constant, dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours de l'exercice financier complet 2023 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$

2024-05-051

6.2 - Municipalité amie des aînés (MADA) - Formation du comité local MADA

ATTENDU QUE la MRC a reçu une réponse positive du ministère de la Santé et des Services sociaux, le 28 mars 2024, dans son projet de renouveler sa politique MADA et d'adopter un nouveau plan d'action triennal;

ATTENDU QUE 16 municipalités dont la municipalité de Sainte-Séraphine fait partie de la démarche collective;

ATTENDU QUE la démarche MADA sera sous la coordination des agents(es) de développement des communautés de la MRC d'Arthabaska;

ATTENDU QUE l'obligation de mettre sur pied un comité local MADA dans chacune des municipalités;

ATTENDU QUE vous avez nommé une personne responsable du dossier aîné, monsieur Charles Martin;

ATTENDU QUE le comité local MADA de Sainte-Séraphine a pour mandat principal d'élaborer la politique MADA et le plan d'action qui en découle;

ATTENDU QUE toute dépenses reliées à la démarche MADA seront remboursées par la MRC sous présentation des factures et ce, pour un montant maximum de 3 500\$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Sarah Pelletier, appuyée par Nathalie Leblanc, il est résolu :

QUE la municipalité de Sainte-Séraphine crée un comité local MADA dans le cadre du renouvellement de sa politique MADA;

QUE ce comité est sous la coordination d'un des deux agents(es) de développement des communautés de la MRC;

QUE ce comité est composé des personnes suivantes : Charles Martin, Guy Ferland, Suzie Constant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-05-052

6.3 - Entente de service aux Personnes sinistrées

ATTENDU la résolution numéro 2024-05-053 adoptée à la séance du 7 mai autorisant la signature d'une entente deux ans se terminant le 6 juillet 2026 ;

ATTENDU la volonté de la Municipalité de Sainte-Séraphine et de la Croix-Rouge de signer une nouvelle entente ;

ATTENDU QUE la contribution de la Municipalité sera de 225 \$ par année pour une période deux ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Plante

APPUYÉ PAR Justin Allard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'AUTORISER le maire et la directrice générale de la Municipalité de Sainte-Séraphine à signer la lettre d'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge pour une période de deux ans à compter de la date du 7 mai 2024 par les représentants de la Municipalité de Sainte-Séraphine

2024-05-053

6.4 - L'approbation du rapport financier 2023

Considérant que le rapport financier 2023 a été présenté par le Groupe RDL Victoriaville S.E.C.R.L.;

Considérant que le conseil approuve le dépôt dudit rapport financier;

Il est proposé par: Justin Allard

et résolu à l'unanimité d'accepter les états financiers tel que présentés et déposée pour l'année se terminant le 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Monsieur le maire dépose le rapport des faits saillants de l'année 2023, ledit rapport sera publié dans le prochain écho

2024-05-054

6.5 - Nouvelle norme comptable - concernant l'identification des immobilisations présentant une potentielle contamination

Considérant les nouvelles normes comptables demandant l'identification des immobilisations présentant un potentiel d'amiante;

Considérant que toute construction après 1985 l'amiante n'était pas autorisé;

Il est proposé par; Alexandre Talbot

et résolu à l'unanimité que le conseil confirme qu'il y a trace d'amiante au 2656, rue Principale, l'Église seulement, le rapport du bâtiment est en pièce jointe, voir liste ci-dessous:

| BÂTIMENTS MUNICIPAUX | ANNÉE | ADRESSE | TRACE D'AMIANTE | INSPECTION FAIT PAR; |
|-------------------------------|-------|-----------------------------------|-----------------|----------------------|
| Bureau municipal et salle | 1986 | 2660, rue du Centre communautaire | Non | Guy Ferland |
| Garderie-La Grange des petits | 2024 | 2650, rue du Centre communautaire | Non | Guy Ferland |

| | | | | |
|--------------------|--------------|---------------------------------|-----|-------------|
| Chalet de services | 1996 | 2660 B, du Centre communautaire | Non | Guy Ferland |
| Garage municipal | fait en tôle | 2660 C, Centre communautaire | Non | Guy Ferland |
| Église | 1915 | 2656, rue Principale | oui | Guy Ferland |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-05-055 6.6 - FRR-Volet 4- Soutien à la vitalisation - Jeux extérieur

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Séraphine a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la vitalisation;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Séraphine désire présenter un projet de vitalisation du centre communautaire dans le cadre du volet 4 – Soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alexandre Talbot, appuyé par Sylvain Plante et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Sainte-Séraphine s'engage à participer au projet de vitalisation des jeux extérieur à l'arrière du centre communautaire et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité;
- Le maire et la greffière-trésorière sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE

2024-05-056 6.6.1 - Fonds à la Planification Stratégique (FPS) Volet 2 - Jeux extérieur

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Séraphine a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 2 – Fonds à la Planification Stratégique (FPS);

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Séraphine désire présenter un projet dans le cadre du volet 2 – Fonds à la planification stratégique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alexandre Talbot, appuyé par Sylvain Plante et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Sainte-Séraphine s'engage à participer au projet de vitalisation des jeux extérieur à l'arrière du centre communautaire et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 2;
- Le maire et la greffière-trésorière sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-05-057 6.7 - Copernic - soumission

Il est proposé par Sarah Pelletier
Appuyé par Nathalie Leblanc
Et résolu à l'unanimité d'accepté la soumission 2024-152 au montant de 4 729\$ plus taxes, concernant la campagne d'échantillonnage 2024 - Lac des Cyprès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7 - VOIRIE

2024-05-058

7.1 - Programme d'aide à la voirie local - Volet entretien réseau routier.

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 108 506,00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'UN Vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée.

POUR CES MOTIFS, Sur une proposition de monsieur Justin Allard, appuyé par monsieur Sylvain Plante, il est unanimement résolu que la municipalité de Séraphine informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie local – Volet entretien du réseau routier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-05-059

7.2 - Soumission lignage de rue

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux soumissions;

ATTENDU QUE la plus basse soumission est de Lignes Expert;

Il est proposé par: Sylvain Plante

Et appuyé par: Nathalie Leblanc

QUE la municipalité accepte la soumission de Lignes Expert au montant de 4 443,50\$ plus taxes

ADOPTÉE

8 - RAPPORT DES COMITÉS

8.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska

Monsieur David Vincent, maire, étant absent à la séance des maires, Sylvain Plante l'a remplacé et a bien aimé son expérience.

8.2 - Rapport des comités municipaux

Comité de l'environnement, Âge d'or:

Rien à signaler

Comité des ressources humaines:

Rien à signaler

Comité de la voirie et immeubles: Guy informe le conseil que les gravures dans l'asphalte seront enlevées dans la semaine du 13 mai, un ponceau sera installé à l'arrière du cimetière, les lignes du 12e rang seront fait sous peu.

Comité des loisirs, Tire de tracteurs:

Rien à signaler

Comité secteur des Cyprés:

Rien à signaler

Comité de la culture, bibliothèque et Écho:

Rien à signaler

9 - VARIA

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 19 et terminée à 20 h 50.

2024-05-060

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 50, il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Nathalie Leblanc et résolu que la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Je, soussigné, David Vincent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

David Vincent
Maire

Suzie Constant
Directrice générale et Greffière-trésorière